

Rapport 2025 de la Commission concernant l'Albanie

2025/2250(INI) - 17/06/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 483 voix pour, 103 contre et 70 abstentions, une résolution sur le rapport 2025 de la Commission concernant l'Albanie.

Le Parlement a salué **l'engagement remarquable de l'Albanie** en faveur de l'intégration à l'Union, objet d'un consensus entre tous les partis politiques et d'un soutien massif des citoyens, et encouragé le pays à **maintenir sa dynamique de réforme actuelle** et à poursuivre sur la voie de l'alignement sur l'acquis de l'Union européenne. Il a pris acte de l'ambition de l'Albanie de clôturer les négociations d'adhésion d'ici la fin de 2027 et salué les progrès rapides accomplis ces dernières années à cet égard.

Les députés se déclarent préoccupés par les clivages politiques persistants et les discours politiques de confrontation, qui sapent le contrôle parlementaire, la confiance du public et le bon fonctionnement des institutions démocratiques. Ils ont préconisé un contrôle parlementaire renforcé de l'exécutif, une transparence accrue des procédures législatives et une consultation plus constructive, à un stade précoce, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des institutions indépendantes.

État de droit, pouvoir judiciaire et lutte contre la corruption

Le Parlement s'est félicité de la poursuite de la mise en œuvre du processus de **réforme du pouvoir judiciaire** en Albanie, soulignant que la préservation de l'indépendance du pouvoir judiciaire reste essentielle à l'état de droit. Il a félicité les autorités albanaises pour l'amélioration continue de l'efficacité de la Cour constitutionnelle mais a préconisé de continuer à renforcer les organes de gouvernance plus généralement, et d'investir de manière soutenue dans les infrastructures judiciaires et la numérisation.

Les députés ont déploré que, selon le classement 2025 de l'indice de perception de la **corruption** publié par Transparency International, l'Albanie soit tombée à la 91e place, alors qu'elle occupait la 80e place en 2024. Ils ont insisté sur la nécessité de lutter contre la corruption à tous les niveaux et demandé un renforcement de la transparence, des contrôles des conflits d'intérêts et des mesures préventives ciblées dans les secteurs à haut risque, notamment les marchés publics et les concessions, les licences et les inspections, ainsi que la construction et l'aménagement du territoire.

La résolution souligne également qu'il importe de lutter efficacement contre la **criminalité organisée**, notamment le blanchiment d'argent et les réseaux de trafic de drogue, et prône une coopération renforcée avec les agences de l'Union telles qu'Europol et Eurojust.

Droits fondamentaux et liberté des médias

Le Parlement s'est félicité que, dans le classement mondial de la liberté de la presse 2025 publié par Reporters sans frontières, l'Albanie soit passée de la 99e place en 2024 à la 80e en 2025. Il a préconisé des **efforts supplémentaires** pour protéger la liberté d'expression et le pluralisme des médias en Albanie.

Les députés encouragent également l'Albanie à renforcer son cadre institutionnel en matière de protection et de promotion des droits des **personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses** et à des groupes vulnérables, dont les Roms et les Égyptiens, les personnes handicapées, les travailleurs migrants

et les personnes LGBTIQ+, ainsi qu'à garantir la mise en œuvre effective de la législation anti-discrimination, à améliorer l'accès des minorités ethniques et religieuses et des groupes vulnérables aux services publics, et à veiller à leur participation effective à la vie sociale, économique et politique.

Tout en saluant l'adoption en Albanie de la loi sur l'égalité de genre, le Parlement est alarmé par les **vagues de désinformation et de haine** à l'encontre des personnes LGBTIQ. Il a invité les autorités albanaises à veiller à ce que les personnes qui diffusent une rhétorique discriminatoire aient à rendre des comptes devant la justice et à élaborer des dispositifs juridiques, tels que le partenariat enregistré.

Le Parlement s'inquiète de constater que, dans le classement mondial publié dans le rapport 2025 sur les **inégalités femmes-hommes** du Forum économique mondial, l'Albanie est passée de la 23^e place en 2024 à la 36^e place en 2025, ce qui témoigne d'un creusement de l'écart entre les sexes. Il regrette que le cadre juridique de lutte contre la violence fondée sur le genre ne soit pas encore aligné sur la convention d'Istanbul.

La résolution insiste en outre sur l'importance:

- de poursuivre les progrès accomplis dans la **réforme de l'administration publique** pour garantir un recrutement fondé sur le mérite et la dépolitisation de la fonction publique;
- de remédier aux faiblesses structurelles qui persistent, notamment les activités informelles dans les affaires, une croissance limitée de la productivité et un environnement difficile pour les entreprises;
- d'améliorer les infrastructures de transport entre les pays des Balkans occidentaux et de développer encore les liaisons ferroviaires et aériennes avec les États membres de l'Union;
- d'investir dans l'éducation, le développement des compétences et l'innovation afin de soutenir la croissance durable et la cohésion sociale;
- de poursuivre le développement et la mise en œuvre effective du cadre relatif au logement social.

Le Parlement s'est félicité que l'Albanie reste pleinement alignée sur la **politique étrangère et de sécurité commune de l'Union**. Il s'est également félicité de l'aide financière et technique apportée par l'Union à l'Albanie au titre de l'IAP III et de la facilité pour les réformes et la croissance. Il a relevé que ce soutien doit rester étroitement lié à la mise en œuvre effective des réformes et à des résultats mesurables.

L'Union est invitée à fournir une assistance financière et technique supplémentaire à l'Albanie afin de soutenir le développement rural durable et de réduire le fossé entre les villes et les campagnes, conformément aux politiques de cohésion de l'Union.